



**DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES ORIENTALES
ARRONDISSEMENT DE CERET**

**DECISION DU MAIRE
N°061/2023**

**Spectacle « Magie et granges illusions avec Kevin
Mystère – Thème Halloween » à la salle Bartissol –
Le 3 novembre 2023 - Productions Magic Stars**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 ;
Vu le Code de la commande publique (CMP) et notamment ses articles L. 2123-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 14/juin/2020 du Conseil Municipal du 15 juin 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire ;

Considérant la nécessité d'offrir au public jeune de la Commune des animations de qualité à l'occasion de la fête d'Halloween à Banyuls-sur-Mer ;

Considérant que le montant proposé par l'agence de productions Magic Stars pour le spectacle de magie animé par la troupe Kevin MYSTERE et leurs techniciens est conforme aux estimations budgétaires établies pour cet événement ;

Considérant que la troupe Kevin MYSTERE a été choisie en vertu de la spécificité et de la qualité du spectacle proposé : magie et grandes illusions sur le thème Halloween.

DECIDE

Article 1 : La Commune conclut un contrat de cession du droit d'exploitation de spectacles avec l'agence de productions Magic Stars, domiciliée 1 rue Jean Racine, 66000 Perpignan (N° de SIRET : 487 878 829 00026 - N° de licence spectacle : 2-1053161), pour une animation jeune public le vendredi 3 novembre 2023 de 15h30 à 16h15 à la salle Bartissol, pour un montant de 2000 € TTC (deux mille euros).

Article 2 : Le contrat mentionné à l'article 1 concerne les prestations techniques, musicales et artistiques suivantes : installation d'un dispositif de sonorisation et de lumière de qualité professionnelle ainsi qu'un décor et des costumes de scène.

Le prix de la prestation versé par la commune inclut les frais de sonorisation et d'éclairage, les décors, les costumes, les frais de déplacement ainsi que les frais de restauration des artistes et des techniciens de la troupe.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et la responsable du Service communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Banyuls-sur-Mer, le lundi 16 octobre 2023

Le Maire,
Jean-Michel SOLÉ

